



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES

AC/K01/AAK/005/2025

APPEL A CONCURRENCE RELATIF AU REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE DE LA
CLIMATISATION CENTRALE A L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A KAOLACK

NOVEMBRE 2025

I - PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives au remplacement d'une armoire de climatisation centrale à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Kaolack, sise Léona Escale, Rue de France X Rue de Daloa, en République du Sénégal.

Il définit à ce titre les clauses administratives à respecter par les soumissionnaires ainsi que les spécifications techniques du matériel à fournir.

L'armoire de climatisation est située à la terrasse de l'Agence Auxiliaire de Kaolack.

I.3. Allotissement

L'appel d'offres comporte un (01) lot unique et indivisible.

Il porte sur *LE REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE DE LA CLIMATISATION CENTRALE À L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A KAOLACK.*

I.4. Visite des lieux

Une visite des lieux, préalable à la soumission, est prévue à la date indiquée dans la lettre de consultation. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exploitation qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

I.5. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre du présent appel à concurrence ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.
-

I.6. Conditions de participation de l'appel à concurrence

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appel à concurrence.

I.7. Conformité des offres

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (6) mois à compter de la date limite de leur dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Contenu du dossier d'appel à concurrence

Le dossier d'appel à concurrence comprend les documents listés ci-dessous :

- le cahier des charges ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission.

I.12. Présentation des offres

Les offres sont présentées comme indiqué ci-dessous :

a - Enveloppe extérieure contenant les offres

Elle porte exclusivement la mention suivante :

**« APPEL A CONCURRENCE RELATIF AU REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE DE LA
CLIMATISATION CENTRALE A L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A KAOLACK »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Cette enveloppe contient les enveloppes suivantes :

b - Enveloppe A : PIÈCES ADMINISTRATIVES

Elle doit porter le nom du soumissionnaire et contenir les informations et documents suivants :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
 - les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la Caisse de Sécurité Sociale, de l'IPRES (Institution de Prévoyance Retraite) ou équivalent, de l'Inspection du travail et des autorités fiscales.
-

c - Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE

- la liste des marchés similaires (montant, nature,) pendant les trois (03) dernières années ;
- les documentations techniques particulières du matériel à fournir et à installer (voir annexe).

d - Enveloppe C : DOCUMENTS FINANCIERS ET OFFRES FINANCIÈRES

- bilans et compte d'exploitation des trois (03) dernières années certifiés par un Expert Comptable ou un Comptable Agréé ;
- trois (03) exemplaires datés, signés et cachetés de la soumission suivant le modèle de soumission joint au dossier ;
- trois (03) exemplaires du devis quantitatif estimatif établis en Francs CFA suivant le modèle de devis figurant au dossier d'appel à concurrence faisant apparaître le montant hors taxes / hors droits de douane.

I.13. Informations complémentaires

I.13.1 Offre technique

L'offre technique sera constituée d'une composition détaillée de l'offre de base et d'une composition des offres complémentaires optionnelles. Elle devra au minimum faire ressortir :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- les fiches techniques des équipements proposés ;
- tous autres compléments jugés utiles à l'appréciation des offres.

I.13.2 - Offre financière

I.13.2.1 : Les prix doivent comprendre tous les frais relatifs à la fourniture, à la livraison et à la pose des équipements. Ils devront être indiqués selon le cadre de devis joint en annexe I.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses de fourniture, de livraison et d'installation, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Ils comprennent aussi le bénéfice du fournisseur. L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord d'autorités administratives, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité. Les dépenses susvisées étant réputées incluses dans le prix proposé.

I.13.2.2 : Les offres devront faire ressortir le coût total hors taxes et hors droits de douane (HT/HDD), ainsi que le coût des prestations associées.

I.14. - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel à concurrence.

I.15. - Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe II (Formulaire de soumission).

I.16. - Date et heure limites de transmission des plis

Le dossier d'appel à concurrence est disponible, à partir du vendredi 21 novembre 2025, au bureau du courrier de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar sise Boulevard Président Mamadou DIA ou au secrétariat de l'Agence Auxiliaire de Kaolack sise Rue de France x Rue Daloa Léona Escale ou sur le site internet de la BCEAO (www.bceao.int / codification : AC/K01/AAK/005/2025).

Les offres devront être déposées, sous pli fermé contre décharge au bureau du courrier de l'Agence Principale de Dakar ou à l'Agence Auxiliaire de Kaolack au niveau du secrétariat, au plus tard le vendredi 05 décembre 2025, délai de rigueur, et revêtir sur l'enveloppe extérieure la mention :

« APPEL A CONCURRENCE RELATIF AU REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE DE LA CLIMATISATION CENTRALE A L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A KAOLACK »

I.17. - Ouverture de plis et évaluation des offres

La Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux termes de référence de la mission, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des devis proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel à concurrence en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant la signature du contrat.

Il sera procédé à des ajustements de l'offre financière en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociation avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse.

I.18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

En cas d'insatisfaction, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la soumission classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.19. - Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique est jugée conforme au dossier d'appel à concurrence et économiquement la plus avantageuse. La Commission n'est donc pas tenue de retenir le soumissionnaire le moins-disant.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication ou la restitution aux soumissionnaires des offres non retenues. Dans ce cas, tous les soumissionnaires en seront avisés. La décision de la Commission est sans appel.

I.20. - Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché pourrait lui être soumis pour signature. Le cas échéant, la date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.21. Assurance

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat et couvrant tous les risques liés à la réalisation de la mission.

I.22. - Lieu de livraison

L'armoire de climatisation centrale, objet de l'appel à concurrence, doit être livrée et installée à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Kaolack sise Rue de France x Rue Daloa Léona Escale.

I.23. - Délai de livraison

Les délais de livraison et d'installation doivent être indiqués dans la soumission et commenceront à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais doivent être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.24. - Réception

Dans le cadre de la réception de l'armoire de climatisation, des tests pour la vérification du bon fonctionnement seront réalisés. La réception sera effectuée après constatation de son bon état.

I.25. - Preuves et agréments

Les soumissionnaires revendeurs doivent fournir dans leur soumission la preuve de l'agrément du fabricant.

I.26. - Garantie

La durée de la garantie devra être de deux (2) ans au moins pour tous les équipements livrés.

I.27. - Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à la conciliation sous l'égide du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMC) de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD), et selon son Règlement de conciliation en vigueur. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera soumis à la médiation et, à défaut, à l'arbitrage du CAMC.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires sont invités à prendre l'attache du Chef de la Section de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, par téléphone au numéro 00 221 33 938 40 00. (Poste 330) ou par courriel au moins sept (07) jours avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.k01@bceao.int.

II - DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

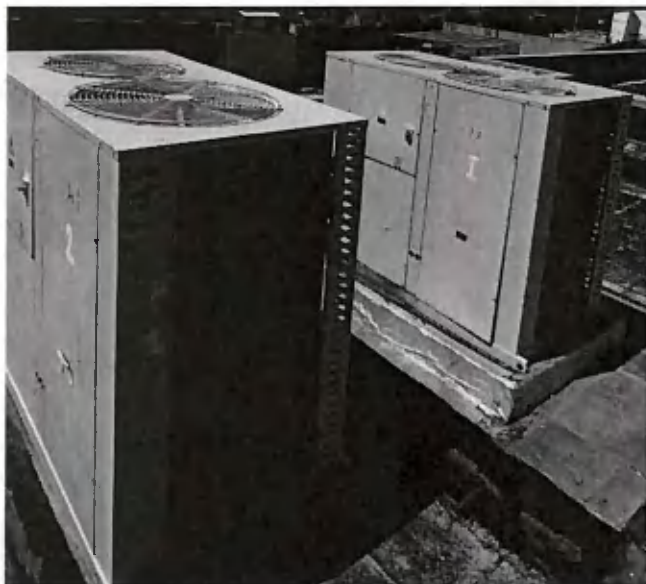
II.1. Description de l'armoire de climatisation centrale existante

L'armoire de climatisation existante est de la série RSW – 195 de puissance 45,4 KW

- Unité intérieure : Longueur : 2,64 m Largeur : 72 cm Hauteur : 1,23 m
- Unité extérieure : Longueur : 1,85 m Largeur : 1 m Hauteur : 1,38 m

Images de l'armoire et de son unité extérieure

Unité extérieure



Unité intérieure



II.2. Consistance du marché

Le marché consiste à fournir et à installer une armoire de climatisation (modèle à préciser) de puissance 50 KW.

Les appareils (unité intérieure et unité extérieure) à fournir et à installer devront être capables de fonctionner efficacement dans les conditions extérieures suivantes :

- Température : 45 °C +/- 1°C ;
- Résistance : Les appareils doivent être résistants à un environnement chaud.

Les équipements, les procédures d'exécution du marché et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur, les plus rigoureuses et reconnues à l'échelle mondiale.

II.3. Description des travaux

Les travaux portent notamment sur les prestations ci-après :

- la dépose de l'armoire existante (unité intérieure et unité extérieure) ;
- la fourniture et l'installation d'une armoire de climatisation neuve (modèle à préciser) d'une puissance de 50 KW » convenablement dimensionnée. L'armoire sera dotée d'un système de régulation automatique pour le contrôle de la température, de l'hygrométrie et de la qualité de l'air ;
- la fourniture et l'installation d'unités extérieures adaptées permettant l'évacuation optimale de la chaleur. Ces unités seront de type à refoulement par le haut, conformément aux modèles existants ;
- les raccordements des liaisons frigorifiques de la nouvelle armoire ;
- les modifications éventuelles des dalles en béton sur lesquelles seront posées les nouveaux équipements ;
- le remplacement, au besoin, des câbles d'alimentation électrique des centrales et des disjoncteurs assurant leur protection ;
- la mise en service, les essais et le réglage des paramètres de fonctionnement des nouvelles installations ;
- l'isolation des circuits contre les échanges thermiques et la protection contre les chocs mécaniques ;
- les appareils doivent fonctionner sous tension 380 V – 50 Hz ;
- l'installation d'une sonde de température, avec transmission des données au Poste Central Incendie (PCI) de l'Agence Auxiliaire de Kaolack.

II.4. Documents techniques

Le soumissionnaire devra fournir une documentation complète en langue française. Elle devra contenir les fiches techniques détaillées des appareils à fournir.

ANNEXE I : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (A titre indicatif)

DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Fourniture d'une armoire de climatisation - Marque : à préciser - Type : à préciser - Puissance frigorifique totale : à préciser - Puissance électrique : à préciser sous 380 V triphasé 50 hz - Débit : soufflage à préciser <u>NB</u> : Les équipements doivent avoir la meilleure performance énergétique possible.	1			
Accessoires de raccordement (liaisons frigorifiques, tuyauteries, gainages, raccords, etc.) (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens			
Alimentation électrique des appareils (disjoncteurs, câbles, etc.) (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens			
Divers aménagements de génie civil (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens			
Main d'œuvre pour la dépose des installations existantes, le transport, la manutention, la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	Forfait			
Reprise des anciens appareils (En moins-value)	Forfait			
MONTANT TOTAL HT/HDD (FCFA)				

N.B. :

- Les présents cadres de devis quantitatifs sont donnés à titre indicatif. Ils doivent être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire ;
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre ;
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés ;
- Les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes notamment celles relatives à l'utilisation des appareils, moyens de levage et de manutention.

ANNEXE II : FORMULAIRE DE SOUMISSION

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise [*Adresse complète de l'entreprise*] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de (Ville de résidence) sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

– après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel à concurrence relatif au « *remplacement de l'armoire de climatisation centrale à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Kaolack* » ;

– après m'être rendu compte de la situation des lieux, de l'existant qui s'y trouve actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Kaolack, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane [*Montant en chiffres et en lettres*] ;

2- m'engage à accomplir les travaux dans le respect du délai fixé dans le planning d'intervention à compter de la date de signature du marché ;

3- m'engage expressément à exécuter les prestations conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art ;

4- m'engage à maintenir mon offre pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres ;

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°[*numéro de compte*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*]. Dans les livres de (banque domiciliataire).

Fait à (Ville de résidence) le [*jour/mois/année*]

Le (Fonction)

Signature et Cachet

[*Nom et Prénoms*]
